

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 septembre 2022 à 21h00, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

- Visite à 20h00 avec les élus du cœur de ville de Vernantes afin de définir les maisons répondant en priorité au dispositif de rénovation « Anjou Cœur de Ville ». Certaines façades ont été prises en photos afin de pouvoir les transmettre au chargé de mission « Revitalisation centres-bourgs et centres-villes » de l'agglo Saumur-Val-de-Loire.

Nombre de membres

- En exercice : 17
- Présents : 13
- Votants : 14

Date de la convocation : Le 01/09/2022

Date d'affichage : Le 01/09/2022

Présents :

Mesdames Jacqueline TARDIVEL, Sabrina DOUAIRE, Béatrice CANONNE, Aurélie POIRIER,
Messieurs Manuel DA SILVA, Robert PLU, Thierry GROBBOIS, Etienne MOREAU, Patrice NEAU, Christian PACORY, Jacky PASQUIER, Florent POIRIER

Absents excusés : Mesdames Floriane DUPUY, Elodie MARCHAND, Sandra RIQUIN

Absente, a donné pouvoir : Madame Nathalie FUSELLIER à Monsieur Thierry PAPOT

ORDRE DU JOUR

Madame Jacqueline TARDIVEL est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

A la demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte de rajouter deux points à l'ordre du jour :
8. Délibération à prendre dans le cadre du versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public.

9. Délibération rectificative à la suite de la cession de terrain à la société ARISTEE par délibération du Conseil Municipal du 10/11/2021

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

1 -

DESIGNATION	Balayage avec aspiration Centre Bourg et Extérieurs
ENTREPRISE	RTL
PRIX HT	609.18 €
PRIX TTC	670.10€

2 -

DESIGNATION	Travaux Mairie / Bureau Accueil Pose de Store vénitiens
ENTREPRISE	Didier MÈME
PRIX HT	600.70 €
PRIX TTC	720.84 €

3 -

DESIGNATION	Travaux Mairie / Bureau Pôle Administratif et Salle du Conseil Municipal
ENTREPRISE	EURL DOUAIRE LUDOVIC
PRIX HT	9 022.99 €
PRIX TTC	10 827.59 €

4 -

DESIGNATION	Entretien Vitres Salles des Fêtes / Salle de Sports / Maison des Associations pour la rentrée 2022
ENTREPRISE	VITROLAV
PRIX HT	901. 55 €
PRIX TTC	1 081.86 €

5 -

DESIGNATION	Entretien Vitres Restaurant Scolaire, Bibliothèque, Groupe Scolaire pour la rentrée 2022
ENTREPRISE	ARÈNIS
PRIX HT	1 335.34 €
PRIX TTC	1 602.41 €

6 -

DESIGNATION	REFECTION VESTAIRES FOOT
ENTREPRISE	LA PLAQUE CAROLANDAISE
PRIX HT	6 197.11 €
PRIX TTC	7 436.63 €

7 -

DESIGNATION	REPLACEMENT DE 2 ENROULEURS ELECTRIQUES
ENTREPRISE	MARTY SPORTS
PRIX HT	3 478.79 €
PRIX TTC	4 174.55 €

8 -

DESIGNATION	Travaux Mairie : Remplacement moquette bureau Accueil
ENTREPRISE	EURL DOUAIRE LUDOVIC
PRIX HT	1 767.65 €
PRIX TTC	2 121.18 €

9 -

DESIGNATION	CARNETS DE TIMBRES POUR ENVOI DU COURRIER
ENTREPRISE	LA POSTE
PRIX HT	
PRIX TTC	621.60 €

10 -

DESIGNATION	Gaz Eglise et Restaurant scolaire
ENTREPRISE	BUTAGAZ
PRIX HT	606.88 €
PRIX TTC	728.26 €

11 -

DESIGNATION	Commande de Produits d'entretien pour Ecole Maternelle Eugène Livet pour la rentrée scolaire
ENTREPRISE	CHAMPENOIS
PRIX HT	520.67 €
PRIX TTC	624.80 €

12 -

DESIGNATION	Commande de Produits d'entretien pour Ecole Primaire Eugène Livet pour la rentrée scolaire
ENTREPRISE	CHAMPENOIS
PRIX HT	233.27 €
PRIX TTC	279.18 €

13 -

DESIGNATION	STADE DE FOOT
ENTREPRISE	DEBERNARD IRRIGATION
PRIX HT	3 163.29 €
PRIX TTC	3 795.95 €

14 -

DESIGNATION	CONTRAT MAINTENANCE INFORMATIQUE ECOLE EUGENE LIVET
ENTREPRISE	INFORMATIQUE VAL DE LOIRE
PRIX HT	2 500.00 €
PRIX TTC	3 000.00 €

15 -

DESIGNATION	TERRASSEMENT ET POSE D'UN FOURREAU POUR PANNEAU PUBLICITAIRE
ENTREPRISE	STEG
PRIX HT	1 125.00 €
PRIX TTC	1 350.00 €

16 -

DESIGNATION	AMENAGEMENT PARKING SALLE DES FÊTES
ENTREPRISE	LUC DURAND
PRIX HT	39 359.45 €
PRIX TTC	47 231.34 €

17 -

DESIGNATION	CASSETTES POUR PLASTIFICATION
ENTREPRISE	GROUPE PROFIL
PRIX HT	468.80 €
PRIX TTC	562.56 €

18 -

DESIGNATION	FÊTE DU 16 JUILLET 2022
ENTREPRISE	LE PELICAN
PRIX HT	
PRIX TTC	650.00 €

19 -

DESIGNATION	FÊTE DU 16 JUILLET 2022
ENTREPRISE	ORCHESTRE
PRIX HT	
PRIX TTC	597.00 €

20 -

DESIGNATION	FÊTE DU 16 JUILLET 2022
ENTREPRISE	DJ
PRIX HT	
PRIX TTC	670.00 €

21 -

DESIGNATION	VISITE ANNUELLE DE SECURITE RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCEUIL PERISCOLAIRE
ENTREPRISE	SDEL
PRIX HT	
PRIX TTC	526.67 €

22 -

DESIGNATION	REALISATION D'UN MASSIF BETON POUR PANNEAU D'AFFICHAGE
ENTREPRISE	SARL AMBOISE MOTHAI
PRIX HT	1 724.42 €
PRIX TTC	2 069.30 €

Commentaires et informations par rapport aux décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal :

- Points n° 11-12 : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis la rentrée la gestion des stocks de produits d'entretien est à la charge de Mélanie GRUCHALA. Celle-ci a fait un état des stocks avant les commandes de la rentrée - et dans un esprit d'économie et d'écoulement des stocks encore très importants, il a été décidé que ces stocks importants devaient être écoulés (à efficacité égale) avant toute nouvelle commande.
- Points n°18-19-20 : Monsieur le Maire souligne que la Fête du 16 juillet a été un franc succès - Fête intergénérationnelle réunissant près de 400 personnes lors du tirage du feu d'artifice.
- Point 16 : L'intervention de la Société Luc Durand pour l'aménagement du parking de la salle des fêtes sera terminée cette fin de semaine 36.

DEL N° 07-09/2022-01 Signature d'une convention avec le Département du Maine-et-Loire pour la RD 58

Signature d'une convention d'autorisation de travaux d'entretien et financière entre le département du Maine et Loire et la commune de Vernantes pour la route départementale n° 58 (réalisation de travaux de voirie destinés à améliorer la sécurité routière en agglomération).

1. De la signature de cette convention découlera une participation financière du département qui prendra en charge le coût des travaux sur la base du prix d'un enduit superficiel qui dans le cadre de la réfection de la couche de roulement qui sera amené à être réalisée.
2. RD 58 du PR21 + 793 au PR22+76 / Rue de Vernoil (de la rue de la Douaire au passage piéton en amont du mini-giratoire) : Participation du Département : 6 816.00 € TTC
3. RD 58 du PR 22+76 au PR 22+ 471 / Rue de Vernoil (du mini-giratoire à la limite d'agglomération) : Participation du Département : 12 753.00 € TTC
4. Soit un total de : 19 569,00 € TTC

Le montant définitif des travaux pris en charge par le Département sera calculé à partir des travaux réellement effectués sur la base du prix d'un enduit superficiel.

Le Département se libérera des sommes dues selon les modalités suivantes :

- Un versement à la fin des travaux, sur présentation du décompte général définitif attesté par le maître d'ouvrage ou de l'état récapitulatif des dépenses payées et attestés par le maître d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la signature de ladite convention avec le Département de Maine-et-Loire.

DEL N° 07-09/2022-02 Contrat d'assurance groupe consistant à rattacher la collectivité de Vernantes à la consultation lancée par le centre de gestion du Maine et Loire pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1^{er} janvier 2023

Ce contrat concerne les agents CNRACL qui ont des contrats de travail > 28 heures semaine soit 7 agents au sein de la commune de Vernantes. Les autres agents étant soumis au régime de la Sécurité Sociale.

Monsieur le Maire explique qu'une assurance du personnel des collectivités est actuellement souscrite auprès de Groupama avec un taux de cotisation de 5.82%.

Le contrat d'assurance groupe proposé par le Centre de Gestion de Maine-et-Loire propose un taux de cotisation de 4.40%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte le rattachement à l'appel d'offre lancé par le Centre de Gestion de Maine et Loire.

DEL N° 07-09/2022-03 Agglo-eaux : Projet d'installation d'une borne MONECA sur la commune

La commune a été destinataire du projet de mémoire technique relatif à l'installation d'une borne MONECA sur la commune de Vernantes.

Cette borne de puisage sera installée à proximité de la salle de sport « rue de l'Angleterre » sur la place du « Champs de foire » (parcelle AC374).

Cette installation nécessitera une convention d'occupation du domaine privée entre la commune et la CASVL. Ces travaux ne représentent aucun coût financier pour la commune et sont entièrement pris à la charge de la régie qui en assumera la réalisation ainsi que toutes les demandes nécessaires.

Cette borne de puisage monétique connectée permettra de puiser de grands volumes d'eau en toute sécurité et contre l'usage détourné de poteaux incendie. Cette technologie intègre des fonctions de communication permettant le suivi à distance de l'index compteur, de l'usage ainsi que du rechargement des badges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la signature de la convention pour l'installation d'une borne MONECA.

DEL N°07-09/2022-04 Point sur les CDD en cours

Monsieur le Maire explique que la commune a actuellement trois CDD en cours dont : deux au service administratif et un au service technique.

Le CDD de Maïwenn MOLISAK a été reconduit du 22/08/2022 au 31/10/2022.

Les CDD de Mathieu BRAZILLE et de Mélanie GRUCHALA prennent fin le 16/09/2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la reconduction des contrats comme suit :
Mathieu BRAZILLE : reconduction jusqu'à fin juin 2023 avec possibilité de faire des formations adaptées à ses fonctions. A voir avec le CNFPT la future grille de formations.
Mélanie GRUCHALA reconduction jusqu'à fin décembre 2022.

DEL N°07-09/2022-05 Contrat d'apprentissage Ecole Publique

Chloé PLOQUIN a candidaté pour effectuer un apprentissage à l'Ecole Publique du 17/08/2022 au 07/07/2023 en qualité d'ATSEM.

Elle est encadrée par son maître de stage : Véronique LEGUY. En termes de : coût et rémunération, Stéphanie FOURNOLS est en attente de précisions de la Chambre de Commerce et d'Industrie, où son dossier est en cours de validation (contrat et convention).

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'embauche de Chloé PLOQUIN en contrat d'apprentissage pour l'année scolaire 2022/2023.

DEL N°07-09/2022-06 Approbation acquisition de terrain route de Vernoil pour aménagement piste cyclable

La SERAL BRANLY-LACAZE a été chargée de procéder à la délimitation de la propriété privée cadastrée ZC 24 , ZC 62 , ZC 67 et ZC 68 Sise sur la commune de Vernantes.

Afin de procéder à l'aménagement de la piste cyclable Monsieur le Maire expose qu'il a rencontré les propriétaires des parcelles ZC n° 62 Mme KALACHNICOFF, ZC n°67 Consorts COULÉARD et Le Président du SIEA M. MOREAU pour le rachat des dites parcelles. Il a été convenu d'un commun accord avec ces personnes un rachat de leur parcelle respective au prix de 4 euros le m².

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le rachat de ces parcelles.

DEL N°07-09/2022-07 Réalisation d'un emprunt bancaire

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite profiter des taux actuellement bas pour procéder à un emprunt bancaire de 400 000 euros sur 19 ans pour notamment les travaux d'aménagement de la route de Vernoil.

Remboursement en cours :

- Jusqu'en 2032 pour Restaurant Scolaire : 29 125 euros/an

Emprunt 400 000 euros sur 19 ans :

- Taux : 2.78%
- Soit un remboursement d'environ 27 100 euros/an

Cet emprunt est réalisable, son remboursement sera inférieur à celui contracté pour l'école publique dont le remboursement était de 26 000 euros/an jusqu'en 2021.

Monsieur MOREAU fait remarquer qu'il est regrettable de ne pas avoir fait cet emprunt au moment opportun, c'est-à-dire lorsque le taux était descendu à 1%.

Monsieur PASQUIER interroge Monsieur le Maire sur les futurs travaux route de Mouliherne. Il souhaite savoir si ces travaux nécessiteront un nouvel emprunt. Monsieur le Maire répond qu'il n'y aura pas de nouvel emprunt pour cette tranche de travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à souscrire cet emprunt.

DEL N°07-09/2022-08 Délibération à prendre dans le cadre du versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public

La collectivité de Vernantes doit prendre une délibération pour le versement d'un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour les travaux de remise aux normes des armoires électriques décernant les rues :

- rue de l'Epinay, rue de la Grellière,
- route de Moulherne, rue de la Trinité,
- rue de Flandre Dunkerque, rue de la Galbrunière, rue de Vernoil,
- rue de la Douaire, Place de l'Epinay, rue de Saumur,

Montant total du fonds de concours à verser par la commune : 7274.35 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser ce fonds de concours de 75% au profit du SIEML.

Monsieur PACORY demande si une réflexion est en cours sur les possibles économies d'énergie à apporter en cette période de restriction énergétique. Serait-il possible de réfléchir à une possibilité de réduire la consommation en modifiant les temps d'éclairage public par exemple ?

Monsieur PASQUIER précise que pour la sécurité routière, il ne faudra pas éteindre en pleine nuit la route de Saumur.

Monsieur DA SILVA et Monsieur le Maire notent d'étudier ces points avec le SIEML.

INFORMATIONS :

- **Période Estivale :**

Le lavoir :

Assèchement du lavoir : En raison des fortes chaleurs, Monsieur DA SILVA a organisé en urgence le 27/07/2022 le déplacement des poissons. Pour information, il avait été remis avant 90m3 d'eau qui malheureusement se sont très vite évaporés avec ces épisodes de sécheresse. Les poissons ont été pris en charge par le SMBAA.

Plan canicule :

Un courrier « Plan canicule » a été envoyé aux Vernantais de 70 ans et plus pour recueillir leurs coordonnées afin de pouvoir être appelés par les services de la mairie en cas de canicule. Les personnes ayant répondu favorablement ont été appelées par le pôle administratif pour leur prodiguer des conseils. Ces administrés ont été ravis de cette démarche.

Travaux de la mairie :

Des travaux d'aménagement ont été réalisés durant l'été.

Les bureaux des services comptabilité, accueil/urbanisme, secrétariat de mairie, du maire et la salle du conseil municipal ont été réhabilités.

Monsieur le Maire remercie les entreprises Douaire et Riquin qui se sont adaptées pour permettre aux agents de pouvoir continuer à travailler sans avoir à fermer les services de la mairie. Il remercie également les agents des services techniques et administratif ainsi que les élus présents qui ont contribué aux différents déménagements et réaménagements pour permettre une continuité du service public en dépit des conditions climatiques exceptionnelles de cet été.

Balisage des chemins :

Suite à un arrêté préfectoral, la municipalité a procédé au balisage des chemins d'accès aux bois et forêts afin d'éviter tout risque d'incendie causé par la sécheresse.

Ce balisage a été conservé 15 jours de plus - en dépit de la levée préfectorale - exceptée pour les chasseurs, pour protéger les bois et forêts dans l'attente de meilleures conditions climatiques.

Tir de carabine :

Des tirs de carabines ont été constatés sur des façades de particuliers début septembre. L'auteur des faits a été arrêté et incarcéré - il est ressorti sous contrôle judiciaire - Son procès est fixé en décembre 2022.

- **Rentrée Scolaire :**

Le 30/08/2022 Monsieur le Maire a rencontré Mme BRAULT, Directrice de l'École Eugène Livet, pour faire un point sur les effectifs des enseignants en cette période de rentrée scolaire. A l'issue de cette rencontre, Monsieur le Maire conjointement avec Madame DOUAIRE a écrit à Madame l'inspectrice pour la sensibiliser sur la situation de Vernantes où une enseignante était nommée pour la classe de GS/CP jusqu'au 30 septembre prochain, et où l'enseignante de la classe de CM1/CM2 en arrêt maladie depuis la fin de l'année précédente, n'avait pas de remplaçant.

Résultats : L'enseignante de GS/CP a pris ses fonctions dès le 1^{er} septembre 2022 et restera en poste fixe. En revanche l'enseignante en remplacement de l'arrêt maladie de la maîtresse des CM1/CM2 qui a été dépêchée - ne restera que jusqu'au 30 septembre date d'expiration de l'arrêt maladie de sa collègue.

Monsieur le Maire a insisté auprès de l'inspectrice pour la sensibiliser au remplacement de cette institutrice en arrêt maladie – arrêt qui pénalise les élèves depuis deux années scolaires – à des niveaux de classes très importants.

Nombre d'élèves à l'école publique : **90** en septembre 2022 + arrivée de 2 nouveaux élèves aux vacances de la Toussaint.

Nombre d'élèves à l'école privée : **89**.

Conseil municipal jeunes :

Madame POIRIER fait remarquer qu'au regard du peu d'élèves investis au Conseil Municipal Jeunes lors de la rentrée 2021-2022, il est possible qu'il n'y ait pas de Conseil Municipal Jeunes cette année.

Restaurant Scolaire :

Monsieur PACORY fait un état de la rentrée.

La rentrée s'est bien déroulée avec une équipe au complet - une personne en moins par rapport à la fin de l'année scolaire en raison des chiffres encourageant du COVID 19.

En cette rentrée, les élèves sont mélangés dans le restaurant scolaire. Effectifs : **135** élèves.

Un enfant en situation de handicap y sera accueilli à certains repas. Cet enfant sera encadré par un agent qui s'est porté volontaire pour l'assister et à qui il sera proposé une formation dès que possible.

Monsieur PACORY remercie Maïwenn MOLISAK qui a remodelé avec Nicolas PIEDNOIR le menu cantine.

Monsieur MOREAU demande s'il y a une réflexion d'établie pour limiter les coûts suite aux différentes hausses des prix.

Monsieur PACORY explique que pour ce qui est du coût des menus en cette période d'augmentation des prix, il a été décidé de ne pas baisser en qualité ni en quantité des repas. Nicolas réfléchit à élargir les fréquences de mise au menu de certains plats plus onéreux que d'autres dans une fourchette raisonnable de prix.

Monsieur le Maire termine en précisant qu'une réflexion est en cours pour pallier aux hausses tarifaires notamment en baissant légèrement les thermostats des chaudières. Il faut surtout que chacun fasse preuve de bon sens en étant vigilant sur les temps d'ouverture des portes et fenêtres pour l'aération recommandée en période de COVID 19 - en éteignant les lumières dès que l'on sort d'une pièce etc.

Impayés cantine :

Un courrier a été adressé en complément des relances de la Trésorerie à tous les parents ayant des factures de cantine impayées. Monsieur PACORY recevra prochainement un parent concerné avec son assistante sociale qui a sollicité un rendez-vous.

Déménagement SIVU :

L'équipe du SIVU (micro-crèche) s'est installée au 22 août dans les locaux de l'ancienne poste. Elle y accueille les enfants durant toute la période des travaux de l'initiale micro-crèche Les Lutins.

Ces installations ont été pour la plupart effectuées par l'équipe des services techniques, assistée par Mme TARDIVEL, M. DA SILVA, M. PLU et M. TARDIVEL, que nous remercions.

Travaux Panneau d'Affichage :

Les travaux sont en cours - le panneau sera installé fin septembre / début octobre 2022.

QR code Monument aux Morts :

Valérie GRÉGOIRE va rencontrer Bertrand CANONNE pour l'installation d'un QR code aux Monuments aux Morts de Vernantes. Cette installation permettra aux personnes équipées d'un Smartphone de pouvoir consulter directement sur le site internet communal l'ensemble des biographies des morts mentionnés.

SIEA :

Monsieur MOREAU informe du changement de propriétaire du camping. Il s'agit de M. PEREZ qui a repris depuis le 01/08/2022. Cet été - lors de sa reprise - il s'est consacré uniquement au camping avec le souhait pour la prochaine saison de réfléchir à l'installation de mobil homes et d'une guinguette.

La saison de pêche s'achèvera le 11 septembre 2022.

Le SIEA a acquis un nouveau véhicule pour le portage des repas - Coût 43 000 euros TTC.

Monsieur GROSBOIS interroge M. MOREAU sur une possibilité d'agrandissement de la maison médicale pour l'accueil d'un second dentiste.

Associations :

Monsieur POIRIER explique que des cours de Pilates vont être dispensés par un professeur tous les lundis à compter du 19 septembre 2022 à la salle des associations - Prix de la séance : 11.5 euros - Créneaux horaires : 18h00-19h00 et 19h00-20h00.

Les associations reprennent leurs activités progressivement.

Marchés des producteurs :

Monsieur le Maire recevra prochainement les producteurs.

Travaux des 4 petites maisons :

Rupture de stock des ardoises « grand format » qui devaient être installées sur certaines pentes de toits.

Si nous sommes dans l'impossibilité de les recevoir, il sera nécessaire d'étudier une solution de remplacement avec des aménagements complémentaires.

Soirée des Vernantais le 25 novembre 2022

Cette soirée aura pour but de réunir les entreprises, les artisans, les commerçants et les associations : acteurs de la vie économique et associative de Vernantes pour une présentation collective.

Communication :

Réflexion en cours pour « Octobre Rose ».

Monsieur le Maire recevra prochainement un prestataire SEDI pour étudier la mise en place de jeux de lumière permettant de mettre en scène les manifestations annuelles.

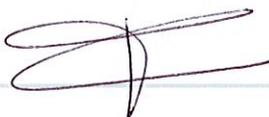
Prochain conseil municipal :

Le prochain conseil municipal aura lieu le **5 octobre 2022 à 20 h 30.**

En l'absence d'autres informations et questions, la séance est levée à 23h45.

Le secrétaire de séance,

Jacqueline TARDIVEL



Le Maire,

Thierry PAPOT



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 septembre 2022 à 21h00, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 17
- Présents : 13
- Votants : 14

Date de la convocation : Le 01/09/2022

Date d'affichage : Le 01/09/2022



Présents :

Mesdames Jacqueline TARDIVEL, Sabrina DOUAIRE, Béatrice CANONNE, Aurélie POIRIER,
Messieurs Manuel DA SILVA, Robert PLU, Thierry GROSOIS, Etienne MOREAU, Patrice NEAU, Christian PACORY, Jacky PASQUIER, Florent POIRIER

Absents excusés : Mesdames Floriane DUPUY, Elodie MARCHAND, Sandra RIQUIN

Absente, a donné pouvoir : Madame Nathalie FUSELLIER à Monsieur Thierry PAPOT

ORDRE DU JOUR

Madame Jacqueline TARDIVEL est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

A la demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte de rajouter deux points à l'ordre du jour :

8. Délibération à prendre dans le cadre du versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public.

9. Délibération rectificative à la suite de la cession de terrain à la société ARISTEE par délibération du Conseil Municipal du 10/11/2021

ERRATUM - POINT 9

DEL N° 07-09/2022-09 Délibération rectificative à la suite de la cession de terrain à la société ARISTEE par délibération du Conseil Municipal du 10/11/2021

Lors de la Séance du 10/11/2022, le conseil municipal à l'unanimité a décidé :

- D'AUTORISER la cession de la partie de la voirie publique déclassée et cadastrée **ZO 137** conformément à l'extrait cadastral ci-annexé d'une superficie de 1025m², au prix de 3 663 € HT soit un TTC de 4 396 € au profit de la société ARISTEE ou toute société de crédit bailleur qui s'y substituerait, sous réserve de réalisation des conditions suspensives de droit commun ; de réalisation des conditions prévues par l'article L. 2141-2 du code général de la propriété publique et de la mise en œuvre d'une servitude de passage au profit du reste de la voie communale de la zone artisanale au profit de la route de la Lisambardière, propriétés de la commune de Vernantes.
- D'AUTORISER la réalisation d'une opération de bornage conformément au plan ci-après annexé ;
- D'APPROUVER l'éventuel compromis de vente ou promesse de vente avec la société ARISTEE ou toute société de crédit bailleur qui s'y substituerait ;
- D'APPROUVER que l'acte de vente, et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes soient établies par notaire ;
- D'AUTORISER le maire de la commune ou son représentant à signer l'éventuel compromis ou promesse de vente et l'acte de vente ultérieur ainsi que toutes pièces subséquentes ;
- DE METTRE à la charge de l'acquéreur tous les frais résultants de cette cession dont les frais de bornage ;

- D'IMPUTER la recette sur le budget de la commune

Or il avait été oublié de mentionner sur cette délibération l'acquisition de la parcelle ZO 138 pour une superficie de 170 m² au prix de 608 € HT soit un TTC de 729 € par la Société ARISTEE.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer une délibération rectificative afin de rajouter la parcelle ZO 138 à la cession de terrain à la société ARISTEE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte qu'une délibération rectificative soit établit afin que la Société ARISTEE soit acquéreur comme il avait été convenu lors du conseil municipal du 10/11/2021 des parcelles ZO 137 et 138.

Le secrétaire de séance,

Jacqueline TARDIVEL



Le Maire,

Thierry PAPOT

